



INFOS MUNICIPALES N° 5

Tenue des bureaux de vote pour les élections Législatives :

Afin de pouvoir assurer correctement la tenue des bureaux de vote, la mairie fait appel à des **volontaires** pour effectuer des permanences aux bureaux de vote de MALLING et PETITE-HETTANGE.

Ces permanences de 2h30 chacune seront tenues par 3 personnes électrices dans la commune, dont un membre du Conseil Municipal.

Les personnes intéressées voudront bien se faire connaître dans les meilleurs délais au moyen du bulletin-réponse ci-joint à remettre ou déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail (commune.malling@orange.fr) pour le 06 juin 2022 au plus tard.

Merci d'avance de votre collaboration.

Marie-Rose LUZERNE
Maire de Malling/Petite-Hettange

BULLETIN-REPONSE

NOM : PRÉNOM :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

est intéressé(e) pour tenir une permanence au bureau de vote de :

- MALLING : le matin : de 8h00 à 10h30 de 10h30 à 13h00

l'après-midi : de 13h00 à 15h30 de 15h30 à 18h00

DIMANCHE 12 JUIN

DIMANCHE 19 JUIN

- PETITE-HETTANGE : le matin : de 8h00 à 10h30 de 10h30 à 13h00

l'après-midi : de 13h00 à 15h30 de 15h30 à 18h00

DIMANCHE 12 JUIN

DIMANCHE 19 JUIN

Merci de cocher le créneau de votre choix.